

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 503

présenté par
M. Son-Forget

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 5, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 4 novembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette psychose gouvernementale, faisant du régime d'exception la règle, sans tenir compte de l'évolution des données dont nous disposons, n'a déjà que bien assez duré.